

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	67 (1938)
Heft:	10
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour lesannoncés répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Question mise à l'étude pour la réunion de la S. F. E. en 1939.* — *Partie non officielle.* — *Etat du problème des écritures nouvelles.* — *Les directeurs et les maîtres des Ecoles secondaires à Romont.* — *L'enseignement de l'Economie domestique à l'école primaire.* — *Quelques considérations sur l'emploi de « fiches » à l'école primaire.* — *Un deuil à Prez-vers-Noréaz.* — *Pèlerinages et géographie.* — *En l'honneur de Mère Marie-Thérèse Scherer.*

PARTIE OFFICIELLE

Question mise à l'étude pour la réunion de la S. F. E. en 1939

L'école et les mouvements de jeunesse chez nous

« L'école affirmatrice de vie » prépare l'enfant à la vie « réelle ». Parents, Eglise, société, jeunesse même veulent l'adapter à une vie saine et sainte dans le domaine individuel et social. D'où les mouvements de jeunesse ardents et variés.

* * *

Dans le canton de Fribourg, actuellement, ces mouvements se manifestent : 1^o dans les organisations paroissiales de l'A. C. J. F. ; 2^o dans des organisations étrangères à l'A. C. J. F.

I. L'école et les organisations paroissiales A. C. J. F.

- A. 1. Raison d'être de l'apostolat ou Action catholique. — Conditions. — Aperçu historique.
2. Le mouvement de l'A. C. J. F. — Son activité première, secondaire. — Résultats.

ORGANISATIONS POSTSCOLAIRES

- B. a) 1. Attitude générale de bienveillance : Corps enseignant. — Commissions scolaires. — Autorités.
2. Attitude spéciale du Corps enseignant masculin ou féminin :
a) à l'école primaire : en formant les jeunes au sens moral et social ;
b) aux cours complémentaires, aux écoles ménagères : connexion de sympathie et de collaboration entre ces cours et les groupements paroissiaux ;
c) dans les groupements eux-mêmes, comme membres, comme conférenciers, comme aides-organisateurs.

ORGANISATIONS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

- C. b) 1. L'essentiel pour la vie, c'est une bonne formation morale et religieuse (action souveraine du catéchisme et d'une pratique religieuse éclairée, bien formée).
Œuvres tendant à assurer le parachèvement de cette formation : Scoutisme. — Croisade eucharistique.
2. Attitude du corps enseignant.

II. L'école et les organisations non paroissiales

Ces organisations sont d'ordinaire *postscolaires*, et poursuivent des *buts divers* :

1. politique : l'école ne se mêle pas officiellement de politique (de parti).
L'école donne les principes moraux qui forment le citoyen au respect des institutions, à l'accomplissement conscientieux de ses devoirs ;
2. professionnel : rarement des groupements en campagne, facilement en ville : jeunes apprentis de tel métier.
Aux cours professionnels, veiller à l'esprit des jeunes ; orienter ces groupements vers J. O. C., ou les œuvres chrétiennes-sociales ;
3. artistique : chant ou musique.

Société indispensable dans une paroisse, avec un rôle éminemment religieux : La Cécilienne paroissiale. Elle réunit adultes et jeunes gens.

(On peut en parler ici parallèlement à d'autres sociétés ou plutôt, dans la première partie.)

Rôle spécial de collaboration de l'instituteur, membre et souvent directeur.

Attitude vis-à-vis de sociétés profanes ;

4. patriotique : sociétés de tir et de Jeunes-Tireurs.

Action du corps enseignant ;

5. sportif : nécessité de culture physique, même pour campagnards, travail de l'école primaire, des cours militaires préparatoires... travail qui peut être organisé en sous-section des groupements paroissiaux, avec entente.

Sociétés sportives de tout genre : football ; ski-club ; gymnastique (pupilles) ; vélocipédistes ; alpinistes ; natation ; leur nombre ; leur esprit ; avantages et dangers ; au point de vue religieux : sanctification du dimanche ; au point de vue moral.

Attitude à prendre.

N.-B. — Dans certains milieux, on essaie d'engager même les enfants des écoles.

Attitude de l'école vis-à-vis de ces abus.

Conclusion

Le rôle de l'école déterminé par son but : préparer à la vie totale, physique, intellectuelle, morale, religieuse.

Collaboration avec les Œuvres de Jeunesse. *Desiderata*.

Collaboration prudente aux autres œuvres locales. *Desiderata*.

Dévouement du maître dans sa classe et hors de la classe pour aider à former et conserver le « bon esprit public ».

Résultats : unité des cœurs obtenue par l'unité effective dans l'apostolat ou le devoir social chrétien.

Les membres du corps enseignant remettront leur travail à l'inspecteur d'arrondissement pour le *1er novembre 1938*. Les rapporteurs d'arrondissement enverront le rapport à M. Barbey, inspecteur scolaire à Vuadens, pour le *15 janvier 1939*.



PARTIE NON OFFICIELLE

Etat du problème des écritures nouvelles

Résumé du rapport qui a été présenté le 9 juin 1938, à la Conférence annuelle des écoles secondaires du canton, à Romont.

Le mouvement de réforme de l'écriture date de longtemps déjà. En Suisse, M. Hulliger (Bâle) et M. Dottrens (Genève) s'y sont voués avec une compétence remarquable et un zèle d'apôtre, depuis plus de vingt ans.